

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SERCHES du vendredi 29 mars 2013

L'an deux mille treize et le vingt neuf mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Serches, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Serches, sous la Présidence de Madame KASPRZAK Bernadette, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 mars 2013

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 6
Votants : 7

Président : KASPRZAK Bernadette

Présents : Madame Bernadette KASPRZAK, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Laurence LEVEQUE, Madame Anne SANNER, Madame Brigitte NAVAL, Madame Marie-Pierre FERTE, Monsieur Patrick TASSIN représenté par Madame Laurence LEVEQUE

Excusés : Madame Geneviève BISTER, Monsieur Romaric POULET, Monsieur Gonzague WILLIATTE

Absents : Monsieur Daniel LACROIX

Ordre du jour :

- 1 - Autorisation mandatement dépenses 2013
- 2 - Compte administratif 2012
- 3 - Compte de Gestion 2012
- 4 - Compte du résultat
- 5 - Informations et questions diverses

Désignation du secrétaire de séance :

A été élu(e) secrétaire : Laurence LEVEQUE

1-Autorisation de mandatement des dépenses 2013
2013_07

Le Maire informe le Conseil Municipal que le décret du 20 février 1997, repris dans le Code Général des Collectivités Territoriales (art L 1612-1), autorise, dans le cas où le budget d'une collectivité n'est pas adopté avant le 1^{er} janvier, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses de la section de fonctionnement, à hauteur des crédits inscrits au cours de l'exercice précédent.

Ainsi, le fonctionnement de la collectivité ne se trouve pas bloqué par un vote du budget postérieur au 31 décembre. Cette disposition permet donc de réaliser, pendant cette période de transition, le règlement des fournisseurs, de la dette des contrats, des fluides et des dépenses de gestion courante.

Cette possibilité peut être étendue aux dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

Dans le but d'améliorer la gestion des dépenses d'investissement et de réduire les délais de paiement aux fournisseurs,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente.

Le Conseil Municipal de la Commune après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré émet un avis favorable.

Votants : 7 Exprimés : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

2-Compte administratif 2012 2013_08

Désignation du président de séance : Madame SANNER Anne est élue présidente de séance.
Nombre de votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

Conformément à la législation, les votes au niveau des chapitres sont présidés par un président de séance. Le maire est absent à chaque vote.

Mme KASPRZAK fait lecture du compte administratif et s'absente ensuite lors du vote

A/ Restes à réaliser :

Section fonctionnement : 0

Section investissement :

Dépenses : 80 202,00 €

Recettes : 50 646,00 €

Total des restes à réaliser :

Dépenses : 80 202,00 €

Recettes : 50 646,00 €

B/ Section de fonctionnement

Dépenses :

Chapitres :

011- 012- 65- 66- 67- 68- 022- 023- 042- 043

Total dépenses de fonctionnement mandats émis : 91 055,29 €

Nombre de votants : 6

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

Recettes :

Chapitres:

013-70-73-74-75-76-77-042

Total recettes de fonctionnement titres émis : 122 156,40 €

Nombre de votants : 6

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

C/ Section investissement

Dépenses :

Chapitres :

23-16-020-21- 040

Total dépenses d'investissement mandats émis : 21 052,70 €

Nombre de votants : 6

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

Recettes :

Chapitres :

13-10-021

Total recettes d'investissement titres émis : 94 151,50 €

Nombre de votants : 6

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

D/ Vote du Compte Administratif 2011 résultats cumulés

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	91 055,29 €	155 269,68 €
Investissement	178 347,20 €	144 797,50 €
Total cumulé	269 402,49 €	300 067,18 €

Nombre de votants : 6

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

3-Compte de gestion 2012 2013_09

Réuni sous la présidence de Bernadette KASPRZAK

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

	Investissement	Fonctionnement	total
Recettes	94 151.50	122 156.40	216 307.90
Dépenses	21 052.70	91 055.29	112 107.99
Résultat de l'exercice			
Excédent	73 098.80	31 101.11	104 199.91
Déficit	0	0	0

Nombre de votants : 6

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

4-Affectation au compte du résultat 2013_10

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître **excédent de**
décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

73587.03 €

Pour Mémoire

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)

Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)

Virement à la section d'investissement (pour mémoire)

RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT

DEFICIT

Résultat cumulé au 31/12/2012

A.EXCEDENT AU 31/12/2012

Affectation obligatoire

* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)

30664.69

31159.69

42922.34

73587.03

73587.03

Déficit résiduel à reporté

à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068

57199.40

Solde disponible affecté comme suit:

* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)

* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)

16387.63

B.DEFICIT AU 31/12/2012

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

Votants : 7 Exprimés : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

5 - Enlèvement ordures ménagères

La végétation va reprendre avec l'arrivée du printemps, certaines branches d'arbres rue St Blaise, Coureau, hameau de Coursouris, et voie de Coursouris au Tonkin risquent de gêner le passage du camion des ordures ménagères et d'autres véhicules. Certains fils de téléphone sont également enfuis dans les branches. Concernant la rue du Necvin, un premier contact a eu lieu avec les propriétaires de la parcelle en bout de la rue. Parcelles appartenant à une indivision. La demande verbale a reçu un avis favorable.

Informations diverses :

1/ Aménagement du logement 2 - 1^{er} étage de la mairie :

Lors de la réunion de la commission travaux appels d'offre du 15 mars dernier, différentes propositions d'aménagement furent émises par les membres. Bruno Robert s'est chargé de créer les différents plans d'aménagement proposés. Après discussion, le plan 3 est retenu, il

Propose 3 pièces sur une superficie de 54 m2

Le cahier des charges va être dressé et sera proposé au prochain conseil afin de lancer le marché à procédure adapté.

2/ Urbanisme

Madame le Maire informe que certaines demandes de déclaration préalable ne sont pas effectuées lors de travaux de rénovation d'habitation, notamment pour les bâtiments situés aul5 rue principale (face à l'église) en travaux depuis la mi-décembre 2012. Madame le maire informe que suite à plusieurs relances par mail et téléphonique restées sans suite, la Direction départementale des territoires a été informée par téléphone, un procès-verbal constatant l'absence de DP sera dressé par les services de l'urbanisme pour ensuite être adressé au procureur. La conformité assainissement n'est également pas effectuée par les services du SPANC, le Maire a fourni les coordonnées du service au propriétaire. Pour information, un logement est déjà proposé à la location.

Après plusieurs visites du maire à l'adresse du 1 rue du Bois de Fontaine, bâtiments déjà en travaux, le propriétaire est passé en mairie pour déposer une demande de déclaration préalable pour la rénovation d'un bâtiment. 4 logements en locatif sont prévus.

3/ Commission finances à réunir pour le budget date à définir

4/ Eglise dossier de demande de subvention en cours de réalisation